



Regard sur Carignan

2555, chemin Bellevue, Carignan (Québec) J3L 6G8 • www.villedecarignan.org

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

VOL. 06, N° 05 • OCTOBRE 2017



3

Informations générales

7

Élections municipales

8

Organibac

10

Environnement

11

Loisirs

*René
Fournier*

Maire
Ville de Carignan



*Lorraine
Moquin*

Conseillère
District 1



*Marcel
Synnott*

Conseiller
District 2



*André
Mylocopos*

Conseiller
District 3



*Diane
Morneau*

Conseillère
District 4



*Patrick
Marquès*

Conseiller
District 5



*Anne
Poussard*

Conseillère
District 6



REMERCIEMENTS AU CONSEIL

Les gestionnaires et employés municipaux de la Ville de Carignan souhaitent remercier le maire, les conseillères et conseillers municipaux pour leur précieux apport des dernières années.

Mesdames Anne Poussard, Danielle Théorêt (2013-2014-2015), Diane Morneau (2016-2017) et Lorraine Moquin, messieurs René Fournier, André Mylocopos, Marcel Synnott et Patrick Marquès, recevez nos meilleurs remerciements pour votre engagement soutenu envers la ville de Carignan de 2013 à 2017.

L'ardeur avec laquelle vous avez travaillé à l'émancipation de notre communauté et la générosité avec laquelle vous avez accueilli et écouté vos concitoyens sont toutes autant de bonnes raisons pour reconnaître l'importance manifeste de votre contribution.

Au nom des Carignanoises et des Carignanois, mille mercis et la meilleure des chances dans vos réalisations futures.

La Ville de Carignan

Direction artistique et textes : Éline Magnan – 450 658-1066
Conception graphique et impression : Les Publications Municipales – 1 877 553-1955



COMPTE DE TAXES MUNICIPALES EN VERSION ÉLECTRONIQUE

La Ville de Carignan s'est dotée d'une plateforme citoyenne intelligente appelée Portail citoyen, qui permet de faciliter les communications avec la Ville et de centraliser les services en un seul et même **dossier citoyen personnalisé**. Dans un premier temps, la Ville a offert à sa population de profiter de la plateforme pour s'inscrire aux activités de loisir et pour effectuer des paiements en ligne. En effet, les parents d'enfants inscrits aux camps de jour en 2017 et les citoyens qui ont participé aux activités de loisir cet été ont déjà pu se familiariser avec le service. D'ici quelques semaines, les citoyens inscrits au Portail citoyen pourront également y consulter les nouvelles de la Ville et programmer un calendrier personnel en fonction de leurs champs d'intérêts. De plus, à partir de 2018, la plateforme intégrera un nouveau service de consultation du compte de taxes en ligne.

Compte de taxes en ligne

En février 2018, la Ville de Carignan offrira la possibilité aux citoyens de troquer la version papier de leur compte de taxes par une version électronique qu'ils pourront ensuite consulter en ligne, en tout temps durant l'année. Le service sera accessible sur le web et via une application mobile.



À noter

- En vous abonnant en ligne, vous ne recevrez plus la version papier de votre compte de taxes.
- En tout temps, vous aurez la possibilité de vous désabonner.
- Le module « compte de taxes en ligne » ne sera opérationnel qu'à partir de février 2018, mais vous pouvez vous inscrire au Portail citoyen dès maintenant.

Comment s'inscrire



Pour être fins prêts à recevoir et à consulter la version électronique de votre compte de taxes en février prochain, nous vous invitons à vous inscrire en ligne dès maintenant :

1. Cliquez sur la rubrique intitulée « **Portail citoyen** », située en le coin supérieur droit de la page accueil du site web municipal : villedecarignan.org;
2. Entrez vos coordonnées personnelles pour vous inscrire au service. Pour une inscription abrégée, ne cochez pas la ligne « S'inscrire à des activités de loisirs »;
3. Cliquez sur « Créer mon compte ».

Au final, l'objectif est de centraliser tous les services municipaux en un seul et même **dossier citoyen personnalisé**, accessible sur le web et via une application mobile. Ainsi, très bientôt, les citoyens profiteront d'un panorama complet des services associés à leur adresse domiciliaire (collectes, jours d'arrosage, événements, données foncières, etc.) en un seul clic!

La Ville de Carignan est fière de se compter parmi les villes qui tirent profit des nouvelles technologies pour offrir des services améliorés à ses citoyens.

SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis **3 octobre et 7 novembre à 20 heures** à la salle du Conseil, située derrière l'hôtel de ville au 2555, ch. Bellevue à Carignan.



CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés le **9 octobre** à l'occasion de l'Action de grâce.





Infos municipales

COLLECTES SPÉCIALES

Déchets encombrants : Tous les jeudis des collectes de déchets. Si vos meubles sont en bon état, l'organisme *Meublétout* (450 464-7888) offre un service de cueillette à la maison.

Branches d'arbre : Les samedis 14 octobre et 11 novembre (dernières collectes de l'année). Les branches seront ramassées au garage municipal entre 7 h et 13 h. Service gratuit sur preuve de résidence. Les branches de frênes sont acceptées, mais il est interdit de déplacer les résidus de frênes à l'extérieur des limites de la ville.

Feuilles et résidus verts : Les mardis 10-24 octobre et 7-21 novembre. Les résidus verts sont les résidus organiques qui proviennent de votre jardin, de votre cour ou de votre potager. À l'automne, nous parlons de feuilles mortes et de résidus de nettoyage de jardin.

Résidus non acceptés : souches, branches de toutes les espèces de feuillus, troncs d'arbre, terre, pierre, résidus alimentaires, litière d'animaux. **Contenants acceptés :** sacs de papier fabriqués à cet usage, contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, sacs de plastique, boîtes de carton (bien que celles-ci s'endommagent rapidement sous la pluie).



HALLOWEEN : CONSEILS

Pour vivre une soirée d'Halloween sécuritaire, nous vous prions de bien vouloir réviser les consignes suivantes avec vos enfants :

- Il est important d'être bien visible par les automobilistes. Pour ce faire, il est préférable de choisir un **costume de couleur claire**, d'ajouter des bandes réfléchissantes sur le costume ou de circuler avec une lampe de poche;
- Il est plus prudent de porter un **costume court** afin de ne pas s'accrocher les pieds en marchant ou en empruntant un escalier;



- Il est conseillé d'éviter de porter un masque qui peut obstruer la vue. Le **maquillage** est plus approprié pour voir les automobiles et éviter les obstacles dans les entrées et les escaliers;
- Les enfants doivent **informer leurs parents du secteur** où ils passeront l'Halloween et de l'heure à laquelle ils prévoient être de retour à la maison;
- Un enfant ne doit jamais circuler seul;
- Les enfants ne doivent pas zigzaguer d'un côté à l'autre de la rue. Ils doivent se rendre aux **intersections pour traverser**, et ne jamais passer entre deux véhicules stationnés;
- Les enfants doivent **demeurer à l'entrée des maisons** et ne jamais pénétrer à l'intérieur;
- Les enfants doivent être avisés de ne **pas monter à bord d'un véhicule** dont ils ne connaissent pas le conducteur;
- S'il survient un problème, les enfants doivent être en mesure de **reconnaître et de repérer l'affiche blanche et rouge de Parents-Secours**;
- **IMPORTANT :** Les enfants doivent attendre de rentrer à la maison **avant de déguster leurs friandises** afin que les parents puissent d'abord en faire la vérification.

RAMONAGE DE LA CHEMINÉE

C'est le temps du nettoyage!

La saison des feux de foyer approche, c'est le moment de faire nettoyer votre cheminée. Celle-ci doit être ramonée une fois l'an et ne jamais brûler plus de quatre à cinq cordes de bois entre les ramonages. Une seule tasse de suie et quelques étincelles suffisent à allumer un incendie.

De plus, en retardant l'intervention d'un ramoneur, la suie risque de se transformer en créosote, une huile qui se dépose sur la paroi de la cheminée, ce qui est beaucoup plus difficile à nettoyer.

Grillage de protection

Un grillage sur la cheminée est recommandé pour empêcher les oiseaux d'y pénétrer. Toutefois, pour éviter l'oblitération de votre cheminée, assurez-vous que la grille présente des ouvertures d'un minimum d'un pouce par un pouce.





Règlementation municipale

BRANCHEMENTS ET REJETS À L'ÉGOUT

Tout propriétaire qui installe, renouvelle ou allonge un branchement à l'égout ou qui raccorde une nouvelle canalisation branchée à l'égout existant doit obtenir un permis de la Ville afin qu'elle reconnaisse les modalités de branchement de la canalisation.



FEUX EXTÉRIEURS

Certaines normes régissent les feux extérieurs et feux de camp à Carignan. Par exemple, il est **interdit de brûler des feuilles**, des herbes sèches, des broussailles ou des branches à l'extérieur d'un foyer ou d'un dispositif sécuritaire pouvant contenir les flammes et les tisons. En termes clairs, l'émission d'étincelles ou d'escarbilles provenant d'une cheminée, d'un feu à ciel ouvert ou de toute autre source de chaleur est interdite.

La Ville de Carignan demande aussi à ses citoyens d'**éviter d'incommoder le voisinage** par la fumée d'un feu extérieur et rappelle que le fait de brûler des déchets, des immondices, des ordures, des pneus, du bois traité ou peint est strictement interdit. Quiconque contrevient à ces dispositions commet une infraction et est passible d'une amende d'au minimum 300 \$.

ABRIS D'AUTO

En vertu du règlement municipal, les propriétaires carignanois sont autorisés à bénéficier des avantages d'un abri d'hiver pour automobile et/ou d'un abri d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal à compter de la fin de semaine de l'Action de grâce (7-8-9 octobre) jusqu'au 30 avril de l'année suivante.



À respecter :

- o L'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace;
- o L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) de la limite extérieure du trottoir ou de la bordure de rue ou de la limite de l'asphalte ou du fossé, et cela, dans les limites de la propriété;
- o L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine.

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DU BOIS DE CHAUFFAGE

Tout bois entreposé doit être proprement empilé et cordé sans excéder une hauteur d'un mètre vingt (1,20 m). L'entreposage du bois ne doit obstruer aucune fenêtre, porte, issue et doit se faire uniquement dans la cour latérale ou arrière.



STATIONNEMENT DANS LES RUES

En vertu de la nouvelle réglementation, le stationnement de nuit sera interdit sur les chemins publics de la municipalité à partir du 1^{er} décembre jusqu'au 31 mars 2018, entre 2 h et 7 h du matin.





Règlementation municipale

ÉCOULEMENT DES EAUX ET NETTOYAGE DES FOSSÉS

Le propriétaire est responsable de l'entretien d'un fossé ou d'un cours d'eau **contigu à sa propriété**. Le propriétaire, locataire ou occupant qui dépose, laisse ou tolère tous matériaux, déchets ou végétaux qui ont pour effet d'empêcher ou de gêner l'écoulement des eaux d'un fossé ou d'un cours d'eau, commet une nuisance et est passible d'une amende.

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) recommande l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

Repérez les sources d'intoxication dans votre résidence

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant un gaz toxique qui peut être mortel. Plusieurs appareils peuvent dégager du CO et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles. Ce gaz peut provenir de:

- vos systèmes de chauffage, tels que votre fournaise, foyer ou chaufferette;
- vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.);
- votre automobile et vos appareils avec moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice).



RÉNOVATIONS

Assurez-vous en tout temps que les travaux envisagés se font dans le respect de la réglementation en vigueur. N'oubliez pas de présenter une demande de permis complète au Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au préalable. Comme des délais sont à prévoir pour l'étude et l'émission des permis, nous vous invitons à ne pas retarder le dépôt de votre demande.

Le **permis est obligatoire** si vous prévoyez faire des travaux de rénovation et de construction sur votre propriété, par exemple :

- Finition d'un sous-sol;
- Rénovation d'une cuisine;
- **Commerce à la maison;**
- **Création d'un logement (maison intergénérationnelle et studio);**
- Ajout d'un garage;
- Ajout d'un cabanon;
- Installation d'une piscine;
- Installation d'une serre;
- Installation d'un pavillon de jardin;
- Etc.



PERMIS EN LIGNE

Les demandes de permis pour installer un **cabanon, un spa ou une piscine hors terre** ou pour **abattre un arbre** peuvent être faites en ligne à **villedecarignan.org** à la rubrique des « Permis ».

***Les articles ci-contre n'ont aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et les règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**

Élections municipales

SCRUTIN LE 5 NOVEMBRE 2017

Le 5 novembre, date du scrutin pour les élections générales municipales, arrive à grands pas. Voici un rappel des dates importantes et de certains gestes à poser en tant qu'électeur ou futur candidat.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Toute personne inscrite sur la liste électorale peut voter. Il est de la responsabilité de l'électeur de s'assurer de son inscription sur ladite liste. Au début du mois d'octobre, un avis d'inscription sera transmis à chaque personne inscrite sur cette liste ou un avis d'absence d'inscription, dans le cas où aucune personne ne serait inscrite sur la liste électorale à votre adresse domiciliaire.

La liste électorale peut être consultée au bureau du président d'élection, situé à l'hôtel de ville au 2555, chemin Bellevue.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Toute personne dont le nom n'apparaît pas sur la liste électorale doit, pour pouvoir exercer son droit de vote, se présenter à la Commission de révision afin de procéder à son inscription.

Les dates, lieux et heures où siégera la Commission de révision seront annoncés dans le journal local vers la mi-octobre et sur le site internet de la Ville à villedecarignan.org.

Pour demander une inscription ou une correction, la personne doit présenter deux documents, dont l'un doit faire état de son nom et de sa date de naissance, et l'autre, de son nom et de son adresse domiciliaire.

La demande d'inscription, de radiation ou de correction peut être faite par la personne concernée, par le conjoint, par un parent ou par une autre personne qui cohabite avec elle. Exceptionnellement, si une personne

a été inscrite sur la liste électorale alors qu'elle n'est pas en droit de l'être, un électeur inscrit dans la même section de vote que cette personne peut en demander la radiation. *Aucune demande par téléphone, télécopieur ou courriel n'est acceptée.

PÉRIODE DES CANDIDATURES

À la fin de la période de candidatures des futurs membres du Conseil, le **6 octobre à 16 h 30**, s'il y a plus d'un candidat intéressé à occuper un même poste, un scrutin devra être tenu pour déterminer la personne élue. Le président d'élection publiera alors un avis de scrutin dans le journal local afin d'informer les électeurs de la tenue d'un scrutin.

VOTE PAR ANTICIPATION

Le personnel électoral nommé par le président d'élection, les personnes handicapées et tout électeur qui a des motifs sérieux de croire qu'il sera absent ou incapable de voter le 5 novembre 2017 lors du scrutin pourront voter par anticipation le **dimanche 29 octobre, entre 12 h et 20 h**. Consultez l'avis de scrutin dans le journal local pour connaître l'emplacement de votre bureau de vote.

JOUR DU SCRUTIN

Le scrutin officiel aura lieu le **dimanche 5 novembre, de 10 h à 20 h**. Consultez l'avis de scrutin dans le journal local pour connaître votre lieu de votation.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les résultats du scrutin seront dévoilés par le président d'élection le 5 novembre 2017 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, et ce, dès la fin de la compilation des votes.

DATES IMPORTANTES

22 septembre	Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature et début de la période électorale
6 octobre	Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature - heure limite fixée à 16 h 30
14 octobre	Premier jour potentiel pour la période de révision de la liste électorale
26 octobre	Dernier jour potentiel pour la période de révision de la liste électorale
29 octobre	Jour du vote par anticipation – 12 h à 20 h
5 novembre	Jour du scrutin – 10 h à 20 h et fin de la période électorale

OBJET : LIVRAISON DE VOTRE ORGANIBAC ET COLLECTE À VENIR EN JANVIER 2018

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec grand plaisir que nous tenons à vous rappeler que votre Organibac vous sera livré très bientôt, c'est-à-dire du 10 octobre au 13 octobre 2017.

Le début de la collecte des matières organiques se fera dès janvier 2018, il est donc très important de NE PAS UTILISER VOTRE ORGANIBAC DÈS MAINTENANT ! Les dates exactes de la collecte vous seront communiquées dans le calendrier des collectes 2018, que vous recevrez par la poste au mois de décembre de cette année.

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Depuis plusieurs années, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a mis de l'avant diverses solutions afin de s'assurer d'une saine gestion des matières résiduelles. Par exemple :

- l'implantation des différentes collectes (matières recyclables et résidus verts);
- la récupération des résidus domestiques dangereux ou des appareils électroniques, électriques et informatiques;
- la promotion de l'herbicyclage et du compostage domestique et de plusieurs autres services.

La récupération des matières organiques comporte d'ailleurs des avantages considérables. D'une part, elle permet de **réduire, sinon d'éliminer, la quantité de matières organiques envoyées dans les sites d'enfouissement** et, par la même occasion, de **diminuer les gaz à effet de serre** qui s'en dégagent. D'autre part, les matières organiques seront valorisées en étant transformées en énergie (biogaz) et en fertilisant (digestat).

En ce sens, et pour se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il nous apparaissait logique et nécessaire d'implanter une collecte des matières organiques, à l'instar de plusieurs autres municipalités québécoises.

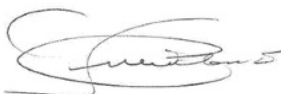
Si vous avez des questions concernant la livraison ou la future collecte, consultez le www.monorganibac.ca pour connaître tous les détails sur ce nouveau service, dont **la liste des matières acceptées et refusées**.

Vous êtes également conviés à une séance d'information publique, le mercredi 22 novembre 2017, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 2555, chemin Bellevue, à Carignan. Vous pourrez en apprendre davantage sur cette nouvelle collecte et poser vos questions.

De plus, vous pouvez communiquer avec le service Info-collectes, par courriel via infocollectes@mrcvr.ca ou par téléphone : **450 464-INFO (4636) ou 1 844 722-INFO (4636)**.



René Fournier
Maire
Municipalité de Carignan



Gilles Plante
Maire de McMasterville et préfet
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Nous y mettons
toute notre
énergie!





ORGANI
bac



CARIGNAN



M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

À VOS BACS, PRÊT... LIVRÉS !

Résidentes et résidents de **Carignan**,
votre nouveau bac sera **livré chez vous**
entre le 10 octobre et le 13 octobre 2017 !
Le début des collectes est prévu dès janvier 2018.

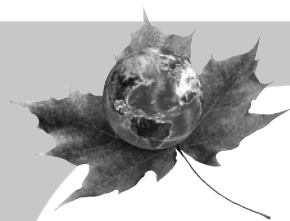
Vous recevrez :

L'ORGANIBAC

LE PETIT BAC DE CUISINE

N'oubliez pas de le récupérer
à l'intérieur de votre Organibac !





Environnement

AGRILE DU FRÊNE

Depuis son arrivée, l'agrile du frêne a causé la mort de millions de frênes et continue de se propager dans de nouvelles régions, causant des dommages économiques et écologiques considérables. À Carignan, plusieurs milliers de frênes morts ou infectés ont déjà été abattus depuis 2008.

Période idéale pour abattre les frênes

C'est le moment! La période du 1^{er} octobre au 15 mars correspond à la période d'hivernation de l'insecte.

Il s'agit donc de la période idéale pour abattre ou pour élaguer un frêne mort ou malade.

S'inspirant de la stratégie adoptée par la Communauté métropolitaine de Montréal en 2014, mais sans obliger les propriétaires d'un frêne mort ou infesté à procéder à l'abattage de ce dernier, la Ville de Carignan encourage fortement l'abattage des frênes morts ou malades pour enrayer le cycle de reproduction de l'insecte et assurer la sécurité de tous.

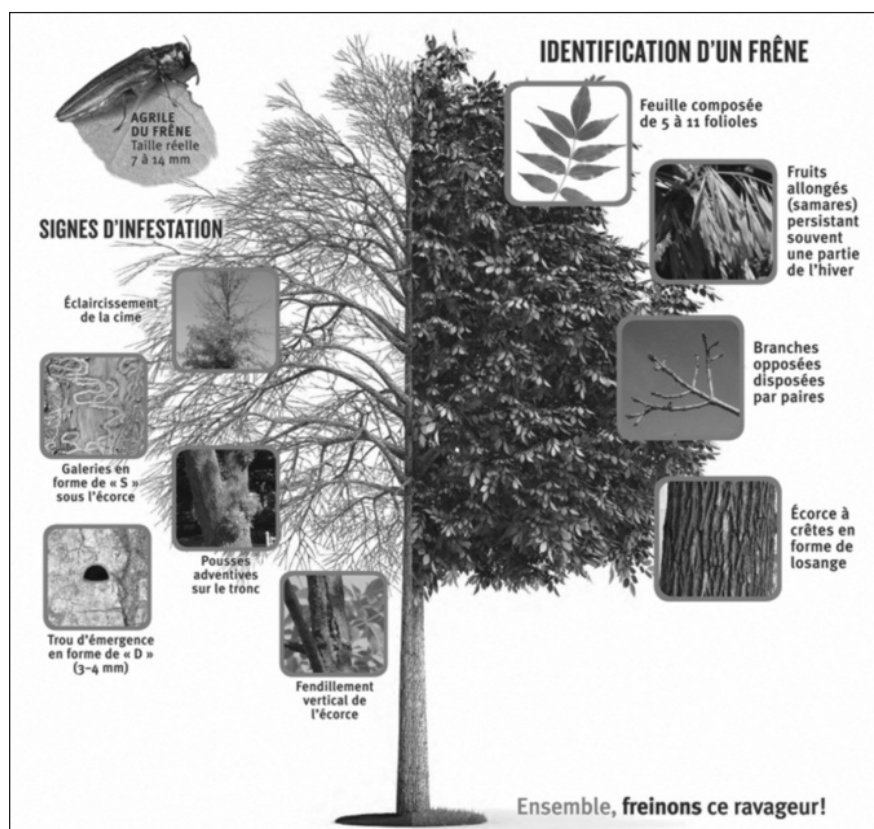
Permis d'abattage gratuit obligatoire

Les citoyens qui souhaitent abattre un frêne sur leur propriété privée doivent d'abord obtenir un permis. Ce permis est délivré **gratuitement** par le Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. En demandant l'émission d'un permis, vous contribuez à alimenter la banque de données transmises aux autorités pour l'évaluation du nombre de frênes abattus durant l'année dans chaque région.

Comment se départir des résidus de frêne

À partir du 1^{er} octobre, les résidus de bois d'un frêne abattu ou élagué peuvent être acheminés vers le **dépôt du garage municipal au 2555, ch. Bellevue** au moment des collectes de branches, c'est-à-dire les 14 octobre et 11 novembre. Une preuve de résidence est demandée.

Les résidus peuvent également être offerts à une compagnie de transformation du bois qui utilise un procédé conforme au règlement municipal ou simplement conservés sur place **pour une stricte utilisation personnelle** comme bois de chauffage.



RÉCUPÉRATION

Savez-vous ce que deviennent les matières que vous récupérez?

Le **papier** devient : feuilles de papier, papier hygiénique, papier essuie-tout

Le **papier journal** devient : boîtes d'œufs, litière pour animaux, annuaires téléphoniques

Le **carton** devient : boîtes de carton ondulé, papier brun, revêtements de toiture



Le **verre** devient : bouteilles et pots, matériaux isolants de fibre de verre, composantes pour asphalte



Le **plastique** devient : vêtements en polar, bacs à fleurs, bancs de parc

Le **métal** devient : canettes et boîtes de conserve, outils et clous, pièces d'automobile

Toutes d'excellentes raisons de faire un effort pour maximiser les différentes voies de collectes et les différents modes de récupération des matières.



FÊTE DE L'HALLOWEEN

Le mardi 31 octobre de 17 h à 20 h
Au parc de la Plume-Magique, dans le secteur
de l'école du Parchemin

Événement gratuit le soir
de l'Halloween.



Parcours animé

Le Grand sorcier a jeté un sort au jardin et des personnages étranges en ont été faits prisonniers! Pour les aider à s'évader, il vous faudra parcourir le potager grouillant de couleuvres, traverser le sanctuaire d'araignées aux fils empoisonnés et aider un monstre à concocter quelques potions douteuses dans son laboratoire. Aurez-vous le courage d'aller jusqu'au bout de l'aventure? Frissons garantis!!!!

Durée du parcours :
30 à 60 minutes

Autres activités :
Structure gonflable
Distribution de friandises



HEURES DU CONTE

Les samedis 14 octobre et
11 novembre de 10 h à 11 h
Au Centre multifonctionnel

Cet automne, les tout-petits et leur famille sont invités à assister à des *Heures du conte* hautes en couleurs! Décors, théâtre, musique et déguisement seront au rendez-vous pour rendre l'expérience encore plus réelle!

Activité gratuite.

L'inscription se fait en ligne via le **Portail citoyen**. Ce nouveau service d'inscription aux activités de loisirs est accessible à partir de la page Accueil (section en haut à droite) du site web municipal : villedecarignan.org.

Le samedi 14 octobre :

« Fripouille, la sorcière qui raconte »

Pour l'Halloween, la sorcière Fripouille racontera deux histoires : « L'Halloween de Marley! » et « Je suis Louna et je n'ai peur de rien ». Dans le premier récit, il sera question du chien Marley qui, participant à l'organisation d'une grande fête familiale, retardera les préparatifs en se prenant la tête dans une citrouille, en réduisant les guirlandes à l'état de confettis et en mangeant toutes les friandises! La seconde histoire présentera le personnage de Louna, une petite rêveuse qui n'a peur de rien. Découvrez les personnages amusants de l'univers de Fripouille lors de l'Heure du conte d'octobre!





Loisirs

Le samedi 11 novembre : « Dix au lit »

Lorsque Lisette n'arrive pas à s'endormir, elle appelle ses doudous préférés afin qu'ils lui chantent des chansons. Mais bientôt, Lisette n'a plus de place dans son lit et c'est inconfortable! Elle leur demande de s'écarter. Boum! Badaboum! Tous dégringolent du lit

chacun leur tour. Se retrouvant de nouveau seule, Lisette commence à se sentir triste. Ses amis se précipitent alors à sa rencontre et tous ensemble, ils s'endorment paisiblement.



THÉÂTRE JEUNESSE

Le dimanche 19 novembre à 15 h
Au Centre multifonctionnel

Spectacle familial **gratuit** pour les enfants qui résident à Carignan.

5 \$ pour les enfants non-résidents.

S'adresse à un public de 5 ans et plus.



Mais quel est donc le dada de Léopold?

Laissez-vous intriguer!

Dada : l'histoire de Léopold Minute

Léopold Minute, horloger de profession, répare, ajuste et reconditionne les montres, horloges et réveils de ses clients depuis des années. Il s'exécute avec une très grande minutie, toujours à la recherche de la solution parfaite.

Partagé entre sa passion pour les horloges et son dada, Léopold se laisse bercer par le tictac de sa boutique et s'endort, presque hypnotisé... Lors d'une rêverie, le voilà soudainement empli d'une douce folie qu'il exprime par la danse, la jonglerie et les acrobaties. Son rêve est prodigieux et sa musicalité offre à Léopold une trame exceptionnelle pour développer une proposition sonore bien à lui.



Inscription

L'inscription est obligatoire pour les enfants de 5 à 12 ans. Aucune inscription n'est requise pour les parents accompagnateurs. L'inscription se fait en ligne via le **Portail citoyen**. Ce nouveau service d'inscription aux activités de loisirs est accessible à partir de la page Accueil (section en haut à droite) du site web municipal : villedecarnigan.org.

Vie communautaire



SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE

Vous êtes un passionné d'horticulture? La Société d'horticulture et d'écologie de Chambly-Richelieu-Carignan a pour mission de regrouper, sensibiliser et informer la population sur différents sujets se rapportant à l'horticulture et l'écologie.

Les oiseaux de la région de Montréal

Conférencier : Jean Léveillé

Le mardi 10 octobre de 19 h 15 à 21 h 30. Gratuit pour les membres. 10 \$ pour les non-membres.

Réaménagement d'une platebande

Conférencière : Louis St-Hilaire

Le mardi 14 novembre de 19 h 15 à 21 h 30. Gratuit pour les membres. 10 \$ pour les non-membres.

Source : Société d'horticulture et d'écologie Chambly-Richelieu-Carignan
C.P. 32, Chambly
www.shecrc.info
450 658-7178

CORPS DE CADETS 2793 CHAMBLY

Le Corps de cadets 2793 de Chambly a pour mission de favoriser l'épanouissement des jeunes âgés entre 12 et 18 ans en leur offrant des activités gratuites stimulantes, intéressantes et remplies de défis. Les inconditionnels des activités de plein air sauront trouver des défis à leur mesure!



Tu as entre 12 et 18 ans et tu as soif d'aventures et de défis qui te permettront de te surpasser? Le programme des cadets est là pour toi! En joignant le Corps de cadets 2793 de Chambly, tu vas acquérir des aptitudes personnelles et professionnelles inestimables : leader-

ship, civisme, bonne condition physique, travail d'équipe, respect, entraide, etc.

Coût : tout est GRATUIT (l'uniforme est fourni)

Quand : tous les samedis de 9 h à 16 h
(de septembre à mai)

Source : Corps de cadets 2793 de Chambly
1500, avenue De Bourgogne à Chambly
cc2793.com
450 447-7588

AINSI SOIT-ELLE



Ainsi soit-elle est un lieu d'accueil privilégié pour les femmes, une alternative à l'isolement, un lieu d'échanges chaleureux où l'écoute, le respect et la confidentialité sont de mise. C'est un lieu pour tisser des liens, pour apprendre à mieux se connaître, à s'affirmer, à développer une confiance en soi et une solidarité entre chacune.

Le Centre offre des services d'écoute, de relation d'aide, de références, de prêt de livres, des conférences, des ateliers de formation, etc. Le Centre est là pour supporter les femmes des municipalités environnantes qui vivent ou non des problématiques économiques, familiales ou sociales.

Inscription obligatoire au 450 447-3576. Consultez notre programmation en ligne ou rencontrez-nous sur place le lundi, le mercredi et le jeudi de 8 h 30 à 16 h 30, et le mardi de 13 h à 16 h 30.

Source : Ainsi soit-elle
1224, rue Notre-Dame à Chambly
www.ainsisoitelle.org
450 447-3576



MAISON DES JEUNES

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne pour les jeunes de 11 ans et plus. Inscription sur place (coût 50 \$).

Danses thématiques pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h. Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).

Service d'aide aux devoirs (niveau secondaire)

Mathématiques, anglais, français, univers social. Les mardis, mercredis, jeudis de 14 h 40 à 16 h 30 (carte de membre obligatoire 30 \$).



Vie communautaire

Service de dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50, les écoliers peuvent apporter leur lunch ou manger gratuitement une soupe, biscottes et dessert (carte de membre obligatoire 30 \$).

Activités récréatives, sportives ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs (12 à 17 ans)

Mardi de 14 h 30 à 18 h. Mercredi et jeudi de 14 h 30 à 19 h. Vendredi de 14 h 30 à 20 h. L'horaire peut varier selon les activités de jour ou de soir (carte de membre obligatoire 30 \$).

Source : Maison des jeunes (Centre Amitié Jeunesse)
505, boul. Brassard à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca
450 658-6810



CLUB FADOQ DU BASSIN DE CHAMBLY

Les activités organisées par le Club Fadoq du bassin de Chambly pour les mois d'août et septembre 2017 sont :

Soirées de danses en ligne

(avec Johanne & Jean-Pierre) : Les vendredis 6, 20 octobre et 3, 17 novembre à 19 h.

Information : 450 447-5550

Salon des aînés : Le vendredi 6 octobre.

Information : 450 658-8077

Tournois de whist militaire : Les dimanches 15 octobre et 19 novembre à 13 h 30.

Information : 450 447-5550 ou 438 491-5254

Soirée dansante Fadoq (avec Lucie Lapointe) :

Le samedi 28 octobre à 18 h.

Information : 450 447-7758

Soirée dansante Fadoq (avec Johanne & Jean-Pierre) :

Le samedi 14 octobre à 18 h.

Information : 450 447-5550

Activités régulières

Cours de danses en ligne et sociales avec Lucie (lundi et mercredi), cours de danses en ligne et sociales avec Johanne et J-P (mardi), billard, bingo, crible, échecs, « Entre femmes » (dimanche), palet, quilles virtuelles, « Vie active », cours de peinture avec Denise.

Information : 450 447-5550, 438 491-5254

Source : Le Club Fadoq du bassin de Chambly
1390 avenue Bourgogne, Chambly
450 447-5550 ou 438 491-5254



AUX SOURCES DU BASSIN DE CHAMBLY

Si vous rencontrez des difficultés financières qui compromettent votre sécurité

alimentaire, communiquez avec nous pour rencontrer Lynda. Nos services d'épicerie économique, de distribution alimentaire et d'ateliers de cuisine pourront certainement vous aider à passer à travers cette période difficile. Nous sommes là pour ça!

La guignolée



Le samedi 25 novembre aura lieu les visites des résidences carignanoises pour la guignolée 2017.

Soyez prêts! Suivez-nous dans le Journal de Chambly, sur Facebook ou au www.as-bc.org pour tous les détails.

Le saviez-vous?



À la Friperie du bassin, vous trouverez tout ce dont vous avez besoin pour habiller votre famille et équiper votre

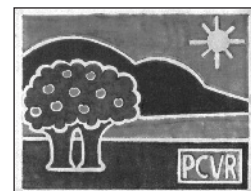
maison. Nous avons doublé la quantité de vêtements à vendre à des prix plus qu'avantageux. Notre bric-à-brac déborde de trésors originaux!

Que ce soit pour économiser, pour diminuer votre empreinte écologique ou pour vous procurer une garde-robe et un décor distinctifs, faites le détour à notre friperie. Nos heures d'ouverture sont les lundis, mardis, mercredis et samedis de 9 h à 16 h, les jeudis et vendredis de 9 h à 20 h.

Source : Aux sources du Bassin de Chambly
1369, avenue Bourgogne à Chambly
info@as-bc.org
450 658-1568

PARRAINAGE CIVIQUE VALLÉE-DU-RICHELIEU

Depuis 35 ans, le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu œuvre dans la communauté en favorisant l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole.



Journée québécoise du parrainage civique

Le lundi 25 septembre, de 11 h à 14 h, l'équipe de travail et les membres filleuls et bénévoles seront au

Vie communautaire



restaurant Paccini de Saint-Julie pour offrir deux pizzas pour le prix d'une. L'opération vise à promouvoir la mission de l'organisme.

Le même jour, de 16 h à 19 h, un cocktail dinatoire aura lieu à la colonie Les Bosquets d'Otterburn Park pour célébrer le **35^e anniversaire du PCVR**. Monsieur Marco Calliari sera parmi les invités d'honneur.

Source : Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
pcvr.ca ou info@pcvr.ca
1 877 464-7287



CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU

La maison qui fait grandir.
Bâtissons l'avenir!

Votre maison de la famille est un milieu de vie privilégié qui se spécialise dans la vie familiale. Nous offrons aux familles de la région des services variés tels que des ateliers en dyade parent/enfant et des ateliers d'enrichissement parental.

Halte-garderie communautaire : Besoin d'un répit? Nous accueillons les enfants de 0 à 5 ans pour un avant-midi de 9 h à 11 h 30, un après-midi de 13 h à 15 h 30, ou une journée complète le vendredi. Bricolages et activités psychomotrices sont réalisés avec les tout-petits.

Enfants de 6 à 12 ans qui ont un TDA/H: L'Union fait la force est un espace où les parents peuvent se ressourcer et échanger avec d'autres parents qui vivent une expérience similaire. Les rencontres ont lieu les 2^{es} mercredis de chaque mois.

Conférences à venir : Comment aborder la sexualité avec les tout-petits (8 et 22 novembre à 13 h). Alimentation du nourrisson : bébés de 3 à 6 mois (25 octobre et 29 novembre à 13 h 30).

Source : Carrefour familial Richelieu
856, Grand Boulevard à Chambly
carrefourfamilialdurichelieu.com
450 447-9969



Centre d'écoute Montréal

Briser l'isolement
chez les aînés

450-658-8509 / 1-877-658-8509

www.ecoutemonteregie.org

OPÉRATION NEZ ROUGE

Bénévoles recherchés pour l'Opération Nez rouge du bassin de Chambly-Carignan!

Si vous avez envie de vous impliquer et de faire du raccompagnement « Nez rouge » dans le temps des Fêtes, inscrivez-vous dès novembre! Le service de l'Opération Nez rouge est assuré par une équipe de trois raccompagnateurs dont deux prennent place dans la voiture du client. L'escorte motorisée, le chauffeur et le partenaire sont les trois membres qui composent l'équipe.

Opération Nez rouge^{MC}



Trois façons de s'inscrire :

- www.benevolatrivesud.qc.ca
- www.operationnezrouge.com
- ou, en personne, au 1410, rue de Salaberry à Chambly, (450) 658-4325
www.bassin-de-chambly@operationnezrouge.com

Source : Centre de Bénévolat Rive-Sud
1410, rue de Salaberry à Chambly
bassin-de-chambly@operationnezrouge.com
450 658-4325

ENTRAIDE PLUS

L'Entraide Plus est un organisme à but non lucratif dont la mission est de répondre aux besoins de la communauté vieillissante afin de briser l'isolement. Nous offrons des services aux aidants et aux aidés de style halte-répît à nos locaux ou à domicile.



CENTRE COMMUNAUTAIRE

Nos activités à venir :

Le jeudi 26 octobre, la Clinique Juripop « Caravane 360 » sera à la salle Randell Hall de Chambly de 8 h à 17 h, les frais inclus le dîner, réservez vos places. Notre nouveauté : « Café rencontre » le 3^e mercredi de chaque mois. Vous pourrez aussi réserver vos tourtières, pâtés poulets ou saumon dès le 2 octobre pour les Fêtes. À ne pas oublier, notre service de navette pour le magasinage à St-Bruno le 1^{er} jeudi de chaque mois. Suivez-nous sur facebook.com/entraideplus/?pnref=lhs.

Source : Entraide Plus
2437, rue Bourgogne à Chambly
entraideplus.org
450 658-4469



Séance d'information publique

Mercredi 22 novembre à 19 h
Salle du Conseil

(2555, chemin Bellevue)

*Pour poser vos questions
et en apprendre davantage
sur la collecte des matières
organiques!*



Ville de Carignan



Conseil

450 658-1066 poste 4



Finances

450 658-1066 poste 3



Greffe

450 658-1066 poste 4



Communications

450 658-1066 poste 8



Régie intermunicipale de police

1 888 678-7000



Direction générale

450 658-1066 poste 5



Urbanisme et aménagement du territoire

450 658-1066 poste 1



Travaux publics, génie et infrastructures

450 658-1066 poste 2



Loisirs

450 658-1066 poste 6



Incendie

450 658-8788

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une INTERVENTION RAPIDE DE NATURE TECHNIQUE (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

POUR LES APPELS D'URGENCE, EN TOUT TEMPS, FAITES LE 911



Ville de Carignan

2555, chemin Bellevue
Carignan (Québec) J3L 6G8
Téléphone 450 658-1066
Télécopieur 450 658-2676
info@villedecarignan.org
www.villedecarignan.org

www.villedecarignan.org

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h
et de 13 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 12 h

Conception et impression:



Les Publications Municipales
1-877-553-1955